



Conseils pour Divorce, resolution de crédit immobilier

Par **Marie Meyer**, le **09/01/2018** à **23:41**

Bonsoir,

Je vais me séparer de mon mari.

J'aimerais savoir quelle sont les démarches a faire (hormis prendre un avocat) sachant que:

- j'ai un petit salaire donc ça va coincer pour payer un avocat
- nous avons 2 enfants pour lesquels nous souhaitons une garde alternée
- nous avons un crédit immobilier (environs encore 140 000€ a rembourser, Monsieur ne sait pas s'il reprend ma part ou si on vend)
- j'aimerais un divorce à l'amiable pour me ré-installer au plus vite
- quelle démarche puis je deja faire pour anticiper ma future vie solo

Merci Beaucoup

Marie

Par **Visiteur**, le **10/01/2018** à **09:00**

Bonjour,

un avocat n'est pas obligatoire aujourd'hui si vous êtes d'accord sur tout ! Mais vraiment sur tout !

Par **youris**, le **10/01/2018** à **09:07**

erreur grenouille, l'avocat est obligatoire et chaque époux doit prendre un avocat.

c'est le passage devant le juge qui n'est plus nécessaire pour le divorce par consentement mutuel.

" Les époux n'ont plus besoin de passer par le JAF sauf si un enfant des époux demande à être auditionné par le juge. Une convention établie entre les époux et par leur avocat respectif peut être rédigée. La convention doit être déposée chez un notaire."

source:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10567>

salutations

Par **Visiteur**, le **10/01/2018** à **09:31**

oups ! oui effectivement ! Désolé ! Pas de juge mais... 2 avocats maintenant !? un chacun !
c'est le notaire qui remplace le juge...